



Mont de Marsan, le 31 Août 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Plan de soutien à l'élevage français Mise à disposition du nouveau formulaire

Destiné à venir en aide aux producteurs les plus fragilisés du fait de la détérioration de la situation économique du secteur, le Fonds d'Allègement des Charges (FAC) permettra la prise en charge d'une partie des intérêts des annuités 2015 de leurs prêts bancaires professionnels à long ou moyen terme, hors prêts fonciers, d'une durée supérieure ou égale à 24 mois, bonifiés ou non.

La cellule départementale, réunie le 18 août, sous la présidence de Mme Nathalie MARTHIEN, Préfet des Landes, a établi de nouveaux critères pour déterminer les élevages les plus fragilisés qui devront être traités en priorité.

**Sont désormais éligibles les éleveurs bovins viande, bovins lait, porcins, ovins et caprins.**

Le nouveau formulaire de demande est disponible dès à présent sur le site Internet des services de l'État dans les Landes (<http://www.landes.gouv.fr/fonds-d-allegement-des-charges-eleveurs-bovins-a2418.html>) et auprès de la Chambre d'agriculture, de la MSA, des centres de gestion et des organisations professionnelles.

**Les dossiers sont à retourner à la DDTM dès que possible et au plus tard le 30 décembre 2015.**

#### Contact Technique :

[ddtm-sea@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-sea@landes.gouv.fr)

Adresse : Direction Départementale des Territoires et de la Mer des LANDES  
351 boulevard SAINT-MEDARD – BP 369  
40 012 MONT DE MARSAN CEDEX

Contact : DDTM des Landes - Service Économie Agricole  
Mme SAINT-LAURENS Sylvie - Tél : 05.58.51.31.33  
M. CATUHE Jean-Pierre - Tél : 05.58.51.30.51  
Mme MERCAPIDE Nicole - Tél : 05 58 51 31 36

#### Contact Presse :

Marion DOURTHE : 05 58 06 58 14 ; 06 32 63 68 82  
[marion.dourthe@landes.gouv.fr](mailto:marion.dourthe@landes.gouv.fr)  
Thierry MORIER : 05 58 06 72 49 ; 06 37 04 61 13  
[thierry.morier@landes.gouv.fr](mailto:thierry.morier@landes.gouv.fr)